



Dour, le 30 juin 2020

Objet : Courrier aux nouveaux entrant en 1^{ère} année

Chers élèves,

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons à l'Institut en ce début septembre pour une nouvelle étape dans votre scolarité. **L'inscription à l'Institut la Sainte-Union concrétise un contrat entre vous, élèves, vos parents et l'école.** Les termes de ce contrat seront précisés dans le règlement d'ordre intérieur que vous recevrez en ce début d'année.

Voici quelques précisions au sujet de la rentrée scolaire afin que cette année débute dans les meilleures conditions et que vous puissiez organiser votre travail efficacement dès le début.

Conséquences de l'inscription scolaire (voir dans le règlement d'ordre intérieur):

L'inscription concrétise un contrat entre l'élève, ses parents et l'école.

Pour rappel

- Nous tenons à insister particulièrement sur l'utilisation du GSM à l'école. Nous rappelons qu'il est interdit d'utiliser GSM et montre GSM à l'intérieur de l'école et pendant les heures de cours. Nous conseillons aux parents qui désirent contacter leur enfant pendant les heures de cours de le faire via l'accueil de l'école au n°: 065 65 28 45 ;
- Les abus vestimentaires et autres ne seront pas tolérés par respect pour les autres et pour soi-même ;
- Les faits de violence, la détention d'armes ou de substances illicites au sein de l'établissement scolaire pourront entraîner l'exclusion définitive de l'élève.

Mardi 01 septembre de 08h15 à 11h50 : ½ Journée d'accueil des classes de 1^e commune et différenciée au réfectoire par la Direction et l'équipe éducative (éducateur référent et titulaire de classe), puis en classe avec le titulaire.

Le jour de la rentrée, vous devez vous munir d'un cahier de brouillon et d'un plumier.

Lors de cette matinée, les professeurs vous expliqueront la réglementation en vigueur à l'école. Celle-ci est nécessaire afin d'harmoniser la vie en groupe : chacun doit trouver à l'Institut un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel.

Le journal de classe vous sera remis durant cette matinée. Il vous est offert. C'est un document important qui sera le reflet de votre travail en classe et à réaliser à la maison. Le professeur titulaire vous expliquera comment compléter quotidiennement celui-ci.

L'horaire provisoire vous sera aussi communiqué.

Mercredi 02 septembre de 08h15 à 11h50 : ½ Journée d'accueil par les titulaires et co-titulaires pour les classes de 1^e C et 1^e différenciée.

A partir du jeudi 03 septembre : Cours normaux selon l'horaire provisoire.

École des devoirs et remédiation

Durant la 3^e semaine de septembre, prise en charge des élèves de 1^e C (sur inscription) par les équipes "Ecole des Devoirs" et "Remédiation" pour un coaching de rentrée afin de les conseiller au mieux pour une bonne méthode de travail et une bonne adaptation au rythme du secondaire.

Vendredi 02 octobre à 17h30 : Réunion d'information destinée aux parents de 1^e commune et différenciée.

Les professeurs concernés présenteront leur cours dans leur classe.

Note aux parents

Si vous souhaitez quelques précisions au sujet de l'orientation de votre enfant, n'hésitez pas à me contacter. Afin d'éviter plusieurs déplacements de votre part, assurez-vous de ma présence en téléphonant au :

- ✓ 065/65.28.45
- ✓ 00.32.65.65.28.45 en provenance de la France.

Pour vos documents administratifs et autres, des permanences sont assurées à partir du lundi 17 août : de 9h00 à 17h00 (du lundi au vendredi) et le samedi 29 août de 9h00 à 12h00.

En attendant le plaisir de vous voir toutes et tous en pleine forme pour cette nouvelle année scolaire, je vous souhaite une bonne fin de vacances et vous assure de mon entier dévouement.

M. BORTOLIN, Directeur